



Cedef, centre de documentation Économie-Finances

12, place du Bataillon du Pacifique
75012 Paris – M° Bercy
téléphone : 01 53 18 72 00 - télécopie : 01 53 18 36 39
cedef@finances.gouv.fr - www.cedef.bercy.gouv.fr

ouvert à tous les publics, du mardi au vendredi de 10 h. à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

Les clés des PME

L'actualité des PME

Aide à la création d'entreprise : financer son projet professionnel par un microcrédit

L'Adie, association reconnue d'utilité publique, propose des microcrédits en ligne, réservés aux créateurs ou repreneurs d'entreprise exclus du système bancaire classique. Ces prêts, dont l'objet est de financer uniquement un projet professionnel, peuvent aller de 500 € à 2 000 € sur une durée de 6 à 12 mois pour un premier crédit.

www.pme.service-public.fr
www.adie.org

Plan de soutien au financement des PME

L'ensemble du plan de soutien au financement des PME est désormais opérationnel. À côté des 30 Md€ débloqués par la Banque européenne d'investissement après le Conseil ECOFIN informel des 12 et 13 septembre à Nice, ce sont 22 Md€ de soutien au financement des PME, annoncés par le Président de la République le 2 octobre, qui sont également disponibles via les banques et via OSEO.

entreprises.gouv.fr

Douanes : mise en place de l'identifiant communautaire unique au 1er juillet 2009

À partir du 1er juillet 2009, les opérateurs économiques enregistrés dans un État-membre de l'Union européenne, qui accomplissent des formalités douanières, se verront attribuer un numéro unique d'identifiant communautaire : le numéro EORI (Economic Operator Registration and Identification), reconnu par toutes les autorités douanières de l'UE. Les opérateurs économiques établis en France, déjà connus des services douaniers, n'ont aucune formalité à effectuer : un numéro EORI leur sera automatiquement attribué pour chaque établissement (selon le schéma : FR + n° SIRET).

www.pme.service-public.fr

Le nouveau statut d'auto-entrepreneur

Cumuler un emploi et une activité autonome est désormais possible avec le régime de l'auto-entrepreneur. Ce nouveau statut, entré en vigueur le 1er janvier 2009, a pour objectif de simplifier l'exercice de petites activités indépendantes. Des formalités simplifiées : il suffit désormais d'une simple déclaration avec le formulaire P0 au centre des formalités des entreprises (CFE) ou directement par la déclaration en ligne auprès de l'Urssaf.

www.pme.service-public.fr
www.lautoentrepreneur.fr

Une place prépondérante dans l'économie nationale

Selon une recommandation de l'Union européenne, la PME se définit comme une entreprise de moins de 250 salariés. Elle se décline en plusieurs catégories en fonction de ses effectifs :

- > la micro-entreprise (0 à 9 personnes)
- > la petite entreprise (10 à 49 personnes)
- > la moyenne entreprise (50 à 249 personnes)

Selon cette définition, le nombre de PME en France métropolitaine s'élevait au **1er janvier 2008**, à **2 699 764**. Si le nombre de créations d'entreprises a augmenté pour atteindre **298 725** en 2008 (+ 11,1 %), le nombre de salariés concernés par les défaillances en métropole est passé de **132 702** en 2007, à **148 661** en 2008.

L'âge moyen révolu de l'entrepreneur individuel, sur l'ensemble du champ Industrie-Commerce-Services(ICS), est de **47,4**.

Si elles ne représentent que **7 %** des exportations dans l'industrie, les PME représentent **26 %** de celles réalisées dans le commerce. Par ailleurs, les PME réalisent **19 %** des exportations dans les secteurs des services et des transports et **11 %** dans le secteur de l'industrie agricole et alimentaire.

Source : INSEE , OSEO

Des sites internet au service des PME

Entreprises.gouv.fr

Site portail du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi dédié aux entreprises, il a pour vocation de simplifier leurs relations avec le ministère et de les assister dans leurs projets de développement économique. Les thématiques proposées recourent les problématiques de l'entreprise : créer, transmettre, développer l'entreprise, s'implanter à l'étranger, etc.

www.entreprises.gouv.fr

Pme.gouv.fr

Le site de la DGCIS, direction générale de la Compétitivité, de l'industrie et des Services propose un panorama d'informations sur la vie de l'entreprise, son environnement économique, la formation professionnelle et l'activité du ministère. Il permet d'accéder à des sites dédiés tels que : gazelles.pme.gouv.fr, [passeport pour l'économie numérique](http://passeport.pme.gouv.fr), ainsi que des données statistiques pour les secteurs correspondants.

www.pme.gouv.fr

Pme.service-public.fr

Ce portail, mis en œuvre par la Documentation française, fédère les sources d'information publiques à destination des PME. Les fiches pratiques proposées sont accessibles par thème, selon les étapes de la vie d'une entreprise. Un accès par profil est également proposé : agriculteurs, artisans, artistes, commerçants, professions libérales. Actualités, démarches en ligne, formulaires, adresses utiles, textes officiels et données chiffrées complètent l'offre éditoriale.

www.pme.service-public.fr

Exporter.gouv - le site gouvernemental sur les marchés extérieurs

Le site fournit des informations économiques par pays et par secteur d'activité, collectées au sein du réseau des missions économiques à l'étranger. Il propose également une boîte à outils de l'export détaillant les formalités à accomplir, la prospection et l'évaluation des risques, les appuis et relais existant.

www.exporter.gouv.fr

Zéro charges

Cet espace, proposé par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, renseigne les TPE sur le mécanisme "zéro charges" (conditions d'accès, mode d'emploi) pour une embauche en 2009. Le formulaire de demande d'aide à l'embauche "Pôle-emploi" est téléchargeable en ligne.

www.entreprises.gouv.fr/zerocharges

Oséo

Établissement public national à caractère industriel et commercial sous tutelle ministérielle, il a pour mission d'accompagner la croissance des entreprises dans toutes les phases de leur existence et de faciliter l'accès aux dispositifs d'appui aux PME et à l'innovation. Le site propose notamment le service « Sémaphore » qui informe sur tous les dispositifs d'aides et de soutien aux entreprises, à tous les échelons territoriaux.

www.oseo.fr

APCE

L'Agence nationale pour la création d'entreprises a pour mission d'informer et d'assister les entrepreneurs dans leurs missions. Elle a ainsi développé un ensemble de produits et services susceptibles d'aider les créateurs, les opérateurs et les pouvoirs publics dans la réalisation de leurs projets. Le site de l'APCE met à disposition une documentation technique, divers outils interactifs, un système d'information sur les aides, ou encore une boîte aux lettres permettant de poser des questions relatives à un projet.

www.apce.com

Pour en savoir plus

- [Guide pratique du créateur](#), APCE, février 2009
- [Les chiffres-clés des TPE-PME](#) (chiffres 2008) en ligne sur le site pme.gouv.fr
- [Rapport annuel 2008 sur l'évolution des PME](#), Oséo, septembre 2008
- [Effort financier de l'État en faveur des petites et moyennes entreprises](#), document budgétaire jaune annexé au Projet de loi de finances pour 2009, 94 p.
- [Vade-mecum des aides d'État](#), Ministère de l'Économie. La Documentation française, 2009, 18 €

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous poser vos questions par téléphone au 01.53.18.72.00 ou par messagerie à l'adresse cedef@finances.gouv.fr